

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

19 DEC. 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AFFICHÉ LE 16 DEC. 2022

EXTRAIT

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 9 décembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

**N° 3 - Budget principal :
création d'autorisation
de programme et
modification de la
répartition des crédits
de paiement**

Rapporteur : Pello
Etcheverry, 1er adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal

Absents :

Noémie Troubat
Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°4*)

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Loïc Jouenne a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°3 – FINANCES

Budget principal : création d'autorisation de programme et modification de la répartition des crédits de paiement

M. Etcheverry, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme (AP) et de leurs crédits de paiement (CP).

Ces autorisations de programme concernent les opérations d'investissements de la commune nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée. Il est précisé que compte tenu de la non clôture des comptes 2022 à ce jour, le « *montant réalisé 2022* » correspond à un montant prévisionnel.

En vue du vote du budget primitif 2023, il est nécessaire :

- de créer l'AP n° 48 « Réhabilitation de la piscine sports-loisirs » (opération n°480122) : le montant indiqué de 250 000,00€ HT correspond à ce stade uniquement à la mission de maîtrise d'œuvre et aux frais d'insertion ;
- de modifier la répartition prévisionnelle des autorisations de programme suivantes pour poursuivre les opérations d'investissement en cours de réalisation :
 - AP n° 20 : Travaux sur le littoral
 - AP n° 25 : Habitat
 - AP n° 32 : Extension des locaux d'Ur Yoko
 - AP n° 34 : Extension du gymnase Ravel
 - AP n° 36 : Ederbidea (Véloroute 2)
 - AP n° 37 : Aménagement du centre-historique
 - AP n° 38 : Pôle Culturel
 - AP n° 39 : Signalétique
 - AP n° 41 : Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste
 - AP n° 42 : Requalification de l'auditorium Ravel et des anciennes salles municipales
 - AP n° 43 : Réhabilitation de la maison Maria Dolores en local de Police Municipale
 - AP n° 44 : Projet partenarial d'aménagement – Adaptation au recul du trait de côte
 - AP n° 45 : Enfouissement des réseaux
 - AP n° 46 : VeloVille
 - AP n° 47 : Plan Voirie-Trottoirs

Ces ajustements sont détaillés dans le tableau joint à la présente délibération (annexe).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création de l'AP n° 48 « Réhabilitation de la piscine sports-loisirs » (opération n°480122) pour un montant de 250 000,00€ HT avec la répartition des crédits de paiement renseignée dans le tableau joint à la présente délibération (annexe),

- D'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme conformément au tableau joint à la présente délibération (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 30 novembre 2022,
- Approuve la création de l'AP n° 48 « Réhabilitation de la piscine sports-loisirs » (opération n°480122) pour un montant de 250 000,00€ HT avec la répartition des crédits de paiement renseignée dans le tableau joint à la présente délibération (annexe),
- Approuve la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme conformément à l'annexe jointe, comme suit :

AP n° 20 : Travaux sur le littoral

Adopté à l'unanimité

AP n° 25 : Habitat

Adopté à l'unanimité

AP n° 32 : Extension des locaux d'Ur Yoko

Adopté à l'unanimité

AP n° 34 : Extension du gymnase Ravel

Adopté à l'unanimité

AP n° 36 : Ederbidea (Véloroute 2)

Adopté à l'unanimité

AP n° 37 : Aménagement du centre-historique

Adopté à 27 voix

4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

AP n° 38 : Pôle Culturel

Adopté à 24 voix

7 absentions (M. de Lara, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

AP n° 39 : Signalétique

Adopté à l'unanimité

AP n° 41 : Patrimoine lié à l'Eglise Saint-Jean Baptiste

Adopté à l'unanimité

AP n° 42 : Requalification de l'auditorium Ravel et des anciennes salles municipales

Adopté à l'unanimité

AP n° 43 : Réhabilitation de la maison Maria Dolores en local de Police Municipale

Adopté à 28 voix

3 absents (M. de Lara, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

AP n° 44 : Projet partenarial d'aménagement – Adaptation au recul du trait de côte

Adopté à 27 voix

4 absents (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

AP n° 45 : Enfouissement des réseaux

Adopté à l'unanimité

AP n° 46 : VeloVille

Adopté à l'unanimité

AP n° 47 : Plan Voirie-Trottoirs

Adopté à l'unanimité

AP n° 48 : Réhabilitation de la piscine sports-loisirs (opération n°480122)

Adopté à 28 voix

3 absents (M. de Lara, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire

Jean-François Irigoien

